CRPN
Retraite des navigants

FORMULAIRE
DEMANDE DE LA PRESTATION 4 (DOUBLEMENT DE LA MAJORATION EN CAS D'INAPTITUDE PERMANENTE)

Cadre réservé CRPN
C : |__|__|__|__|__|__|

DOCUMENT A COMPLETER ET A RETOURNER A LA CRPN
SERVICE CARRIERES ET PRESTATIONS

NOM de naissance : .....

NOM marital/d'usage : .....

Prénom : .....

Date de naissance : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|
jour mois année

N° Sécurité sociale : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Clé : |__|__|

Adresse : .....

.....

.....

Code postal : |__|__|__|__|__| Ville : .....

Pays : .....

Téléphone portable* : + _ _ _ _ |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|
(indicatif)

Adresse e-mail* : .....
(Merci de n'en saisir qu'une et de l'écrire lisiblement)

Dernier employeur : .....
(en tant que navigant)

Si vous remplissez les conditions, l'entrée en jouissance de la prestation prend effet le jour suivant la réception de la demande et au plus tôt à la date d'ouverture du droit à cette prestation.
A réception de la demande, un courrier sera adressé avec la liste des pièces justificatives demandées ; ces pièces devront être transmises dans un délai de deux ans à compter de la date d'effet de la prestation.

Les données personnelles enregistrées à partir de vos réponses font l'objet d'un traitement informatique par la CRPNPAC en tant que responsable de traitement en vue de la liquidation de votre pension CRPN. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles ainsi qu'un droit à la limitation au traitement de vos données. En outre, vous disposez du droit de définir des directives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits auprès du délégué à la protection des données de la CRPNPAC à : protection.donnees@crpn.fr. Si vous estimez après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à .....

Le |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Pour plus d'information : https://www.crpn.fr/informatique-et-libertes/

Signature

*Les données de contact collectées sont destinées à faciliter l'instruction de votre demande par la CRPNPAC en cas de besoin d'échanges. Les données collectées sont conservées le temps nécessaire au versement de la prestation.